

Caisse cantonale valaisanne d'allocations familiales CIVAF  
Av. Pratifori 27  
Case postale 251  
1951 Sion

## Bulletin d'adhésion pour indépendant

La personne ci-dessous, cotisant à l'AVS en tant qu'indépendante, déclare vouloir adhérer à la Caisse Cantonale Valaisanne d'Allocations Familiales CIVAF à Sion, conformément à ses statuts. Elle a pris note qu'elle demeurera affiliée auprès de la Caisse et devra régler les contributions sur son revenu aussi longtemps qu'elle sera indépendante.

« Les employeurs ou les personnes exerçant une activité lucrative indépendante peuvent bénéficier des allocations aux mêmes conditions que les salariés. Ils doivent pour cela être affiliés à la caisse et verser les contributions au taux officiel, calculées sur le revenu soumis à l'AVS.

Elle déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des articles des Statuts et du Règlement ([www.civaf.vs.ch](http://www.civaf.vs.ch)) qui régissent la Civaf et vouloir s'y soumettre en tous points, y compris ceux qui concernent les employeurs.

Nom : .....

Adresse exacte : .....

No Telephone : ..... Commune : .....

Email : .....

Revenus estimés durant l'année : CHF.....

Genre d'entreprise : .....

No Iban : .....

La période de paiement des cotisations et de versement des allocations est **trimestrielle**, adaptée à celle de la Caisse cantonale de compensation. Si vous désirez un versement mensuel, veuillez nous en faire part.

Si vous n'êtes pas affilié à la Caisse cantonale de compensation, veuillez **joindre une attestation** d'indépendant émise par votre caisse de compensation, datée de l'année en cours et précisant depuis quelle date vous êtes inscrit.

Lieu & date : ..... Signature : .....